

FFD

Fonds d'encouragement
à la formation professionnelle initiale
en mode dual



OBJECTIFS

Le Fonds encourage et incite à la formation en mode dual en octroyant des prestations aux entreprises et institutions formatrices directement impliquées dans le processus de formation.

1	PRÉAMBULE – Mot du président – Législation – Objectifs – Conseil de gestion – SFPO*	4
2	ACTIVITÉS – Versement aux entreprises et institutions formatrices par le SFPO – Démarchage des entreprises et institutions – Domaine santé-social – Stratégie de communication – Fonds FFPP-FFD – Autres mesures	8
3	CONTRATS D'APPRENTISSAGE Évolution du nombre de contrats d'apprentissage signés – par mois, 2020-2021 – par année, sur 10 ans – par domaine, 2020-2021 – par mode, sur 6 ans	11
4	RÉMUNÉRATION, RENTRÉE SCOLAIRE 2021-2022	14
5	RÉSULTAT FINANCIER FFD – Compte de résultats : charges et revenus par nature	16
6	TRAVAUX FUTURS	18

MOT DU PRÉSIDENT**Les apprentissages sont sources de sens et de valeurs**

Nous ne l'écrivons jamais assez : l'apprentissage est une passerelle vers l'emploi. Pour un-e jeune, il représente un premier contact de professionnalisation. Il ouvre l'accès au savoir et permet de prendre une longueur d'avance sur le marché du travail.

Avec le « contrat-formation », depuis 2020, l'État et ses partenaires économiques ont ainsi adapté leurs convictions à leur environnement. Témoins de la forte prise de conscience de l'importance de la formation duale, parce que les métiers sont sources de sens, de valeurs et de développement personnel, les autorités et les entrepreneur-euse-s ont choisi de promouvoir l'apprentissage et de répondre aux attentes du monde du travail. Partout, les activités de l'apprentissage procurent à celles et ceux qui les exercent un fort sentiment de responsabilité et une grande indépendance d'esprit.

Peu importe le temps, peu importe les crises, l'apprentissage offre à un-e jeune un statut social, une intégration, une participation à une utilité commune et même une acquisition progressive de l'autonomie.

Indiscutablement et plus qu'hier, la jeunesse se préoccupe aujourd'hui de l'avenir du travail face au marché de l'emploi, aux mutations technologiques, numériques et écologiques. Elle comprend mieux que la formation lui offrira une meilleure protection contre toutes les ruptures économiques.

Le Conseil de gestion, depuis deux ans maintenant, unit les volontés pour augmenter encore et encore le nombre d'apprenti-e-s et par-là le nombre d'entreprises formatrices. Il veut tenir ses promesses, investir pour les générations futures et inciter la jeunesse à inscrire, dans son avenir, le premier sentiment d'une identité professionnelle.

Enfin, alors que la numérisation et la digitalisation vont marquer durablement l'évolution des professions et des apprentissages, le Conseil de gestion tient ici à saluer le courage et la conviction des formatrices et des formateurs au sein des entreprises.

Nous savons que dans plusieurs secteurs économiques la main d'œuvre manque cruellement. Les entreprises à qui nous dédions ces lignes ont donc deux fois raison de consacrer leur plus belle énergie à la jeunesse de notre canton afin de la préparer aux métiers et de l'encourager à faire carrière.

Jean-Claude Baudoin
Président



Législation

À la suite de l'adoption par le Grand Conseil, le 27 mars 2019 de la loi instituant un Fonds d'encouragement à la formation professionnelle initiale en mode dual, ainsi que l'adoption par le Conseil d'État de son règlement d'application le 23 octobre 2019, entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2020, une contribution de 0.58% de la masse salariale est prélevée auprès des employeurs. Cette contribution permet d'alimenter le Fonds d'encouragement à la formation professionnelle initiale en mode dual (FFD), dont le but est d'encourager la formation en mode dual, par l'octroi de prestations financières, d'un montant moyen de CHF 5'000.– annuel par apprenti·e et d'un supplément pour les maturités intégrées, aux entreprises et institutions formatrices du canton. Une fois les prestations versées, déductions faites des coûts liés au fonctionnement du fonds, les ressources sont dévolues au financement de la formation à la pratique professionnelle initiale dispensée par les établissements scolaires de la formation professionnelle du canton et réparties en fonction du nombre de personnes en formation professionnelle initiale à plein temps qu'ils accueillent.

OBJECTIFS

Le Fonds encourage et incite à la formation en mode dual en octroyant des prestations aux entreprises et institutions formatrices directement impliquées dans le processus de formation.

Composition du Conseil de gestion pour l'année 2021 :

Jean-Claude Baudoin

Président
Représentant de l'Union cantonale neuchâteloise des arts et métiers

Jean-Claude Brechbühler,

dès le 29 mars 2021, en remplacement de Anne-Françoise Loup
Représentant de l'Association des communes neuchâteloises

Quentin Di Meo

Représentant de la Chambre neuchâteloise du Commerce et de l'Industrie

Joris Engisch

Représentant de l'Association industrielle et patronale

Valérie Gianoli

Représentante de l'État de Neuchâtel

Olivier Haussener

Représentant de la Fédération Neuchâteloise des Entrepreneurs

Laurence Knoepfler Chevalley

Représentante de l'État de Neuchâtel

Vincent Martinez

Représentant de l'OrTra Neuchâtel santé-social

Durant l'année 2021, le Conseil de gestion s'est réuni à quatre reprises.

Le Conseil de gestion est responsable de la gestion générale du Fonds et exerce les compétences suivantes :

- Déterminer les principes régissant le calcul des prestations du Fonds et proposer au Conseil d'État le montant des différentes prestations prévues ;
- Proposer au Conseil d'État le taux de la contribution des employeur·euse·s ;
- Proposer au Conseil d'État la part des places de formation professionnelle en mode dual ouvertes et restées vacantes à considérer comme pourvues pour les besoins du calcul du pourcentage de personnes en formation professionnelle initiale en mode dual, par rapport à l'ensemble des personnes en formation professionnelle initiale ;
- Participer au développement et à la réalisation du plan d'actions pour la promotion de l'apprentissage en mode dual ;
- Préavisier le budget et les comptes proposés par l'administration du Fonds ;
- Proposer toute mesure utile à l'accomplissement des buts de la loi ;
- Établir un rapport annuel de gestion à l'intention du Conseil d'État.

SFPO

Le service des formations postobligatoires et de l'orientation assure l'administration du Fonds et a pour tâches :

- Assurer la gestion financière du Fonds ;
- Organiser l'encaissement des montants dus au Fonds ;
- Réunir les informations nécessaires au calcul des prestations ;
- Procéder au calcul des prestations à charge du Fonds et à leur versement ;
- Établir les diverses statistiques et indicateurs ;
- Apporter le soutien juridique ;
- Assurer le secrétariat du Conseil de gestion ;
- Effectuer toute autre tâche prévue dans la loi qui n'est pas dévolue au Conseil de gestion.

Mise en place du versement aux entreprises et institutions formatrices par le SFPO

Tâche primordiale du Fonds, le versement aux entreprises formatrices des montants dus par apprenti.e. Pour 2021, plus de 1'400 entreprises ou institutions ont pu bénéficier des prestations du Fonds. L'année 2021 est la première année où l'entier de la prestation a été versée, pour une moyenne d'environ 5'000.– francs par apprenti.e.

Démarchage des entreprises et institutions

En 2021, huit contrats de mandats de démarchage ont à nouveau été signés avec des Organisations du monde du travail (OrTra) et/ou des associations économiques. Les visites des entreprises ou institutions sont coordonnées et contrôlées par le SFPO, ceci dans le but qu'une entreprise ou institution ne soit pas trop sollicitée par les visites successives de plusieurs démarcheur.euse.s. La crise de la Covid-19 a certes, rendu le travail de démarchage plus difficile, mais un constat ressort: l'intérêt pour la formation en mode dual est partagé par les entreprises et les institutions du canton. Les domaines concernés par ces mandats de démarchage sont, non seulement ceux qui ont le plus de potentiel de croissance des places d'apprentissage, mais aussi ceux où le taux de dualisation reste le plus bas. Ce ne sont pas moins de cinquante métiers qui sont ainsi mis en avant, en vue du développement du nombre de places d'apprentissage en mode dual. Le rôle du ou de la démarcheur.euse est de faire franchir le pas de la formation par voie d'apprentissage en mode dual aux entreprises et institutions qui ne sont pas encore formatrices, ou alors de convaincre celles qui le sont déjà d'accroître le nombre d'apprenti.e.s; par exemple, par l'extension du champ des métiers proposés à l'interne de leur organisation.

La stratégie du Conseil de gestion du Fonds n'a donc pas varié par rapport à l'année précédente. C'est avec conviction que le développement de l'apprentissage doit se faire par le biais des OrTra et/ou des associations économiques qui détiennent l'expertise du tissu économique régional, des besoins des entreprises ou des institutions et des métiers. Ce travail se veut de longue haleine dans une optique de développement du nombre de places d'apprentissage et *de facto* d'augmentation du taux de dualisation cantonal. Ce dernier reste encore, à ce jour, inférieur au but souhaité de 85%, malgré une progression constante ces dernières années.

La crise de la Covid-19 a certes, rendu le travail de démarchage plus difficile, mais un constat ressort: l'intérêt pour la formation en mode dual est partagé par les entreprises et les institutions du canton.

Domaine santé-social

Si les filières neuchâteloises menant uniquement au CFC d'assistant·e socio-éducatif·ve (ASE) et d'assistant·e en soins et santé communautaire (ASSC) ne sont accessibles qu'en mode dual, le cursus menant au CFC d'ASE ou d'ASSC avec maturité professionnelle intégrée (MP1) est quant à lui proposé, jusqu'à ce jour, uniquement en école à plein temps, avec stages dans des institutions. Contrairement à la majorité des filières en école à plein temps, la pratique a lieu dans les institutions et non pas dans les ateliers d'une école.

Dès lors, les partenaires ont réfléchi à un nouveau dispositif de formation permettant à la fois de continuer à augmenter les places d'apprentissage en mode dual, tout en préservant le nombre de titulaires de maturité professionnelle, sésame pour l'entrée en HES. Ce dispositif permet d'accéder à la fois au CFC en mode dual et aussi à la maturité professionnelle et se veut flexible aussi bien pour les institutions formatrices que pour les futurs apprentie·es. La maturité professionnelle santé-social est offerte ainsi :

Voie maturité professionnelle intégrée en 3 ans (MP1) :

les cours de maturité sont suivis dès le début de l'apprentissage, en parallèle de la formation CFC.

Voie MP anticipée :

les cours de maturité professionnelle sont suivis dès la 3^e année de CFC et se poursuivent l'année suivante, ce qui permet au titulaire de travailler à temps partiel si souhaité durant cette dernière année.

Voie MP post-CFC (MP2) :

les cours de maturité professionnelle sont suivis après le CFC, soit sur une année à plein temps ou deux ans à temps partiel, permettant dans ce cas de maintenir une activité professionnelle.

Ce dispositif entrera en vigueur à la rentrée scolaire 2022-2023. Il permettra d'offrir de la flexibilité aux employeur·euse·s et apprentie·es, tout en regroupant les effectifs des classes. Les personnes en formation ont en effet la possibilité de garder un pied dans la pratique, comme apprentie·e et/ou comme employé·e, pendant les 3, 4 ou 5 ans menant à la double certification, selon leurs choix.

2

ACTIVITÉS

Stratégie de communication

La campagne de communication de 2020 «Vous formez votre atout» a été reconduite de mars à juin 2021. Les supports médias privilégiés ont été la presse écrite, la radio, ainsi que de l'affichage auprès des élèves de l'école obligatoire des différents cercles scolaires du canton. Cette campagne conjugait la transmission des savoir-faire des métiers entre apprenti·e·s et formateur·trice·s. La positivité de la formation professionnelle par la voie de l'apprentissage reste l'élément-clé de la campagne.

Fonds FFPP-FFD

Un groupe de travail a été constitué courant 2021, dans le but d'étudier la création d'un Fonds unique d'encouragement et de soutien à l'apprentissage et au perfectionnement pour 2025. Ce Fonds reprendrait les tâches du Fonds FFPP, ainsi que du FFD. Des représentant·e·s des milieux économiques, des institutions, des syndicats et de l'État participent soit au groupe de travail, soit au comité de pilotage y relatif. Ces travaux se dérouleront jusqu'à l'été 2022 et les conclusions seront reprises dans le rapport du Conseil d'État au Grand Conseil relatif au «contrat-formation».

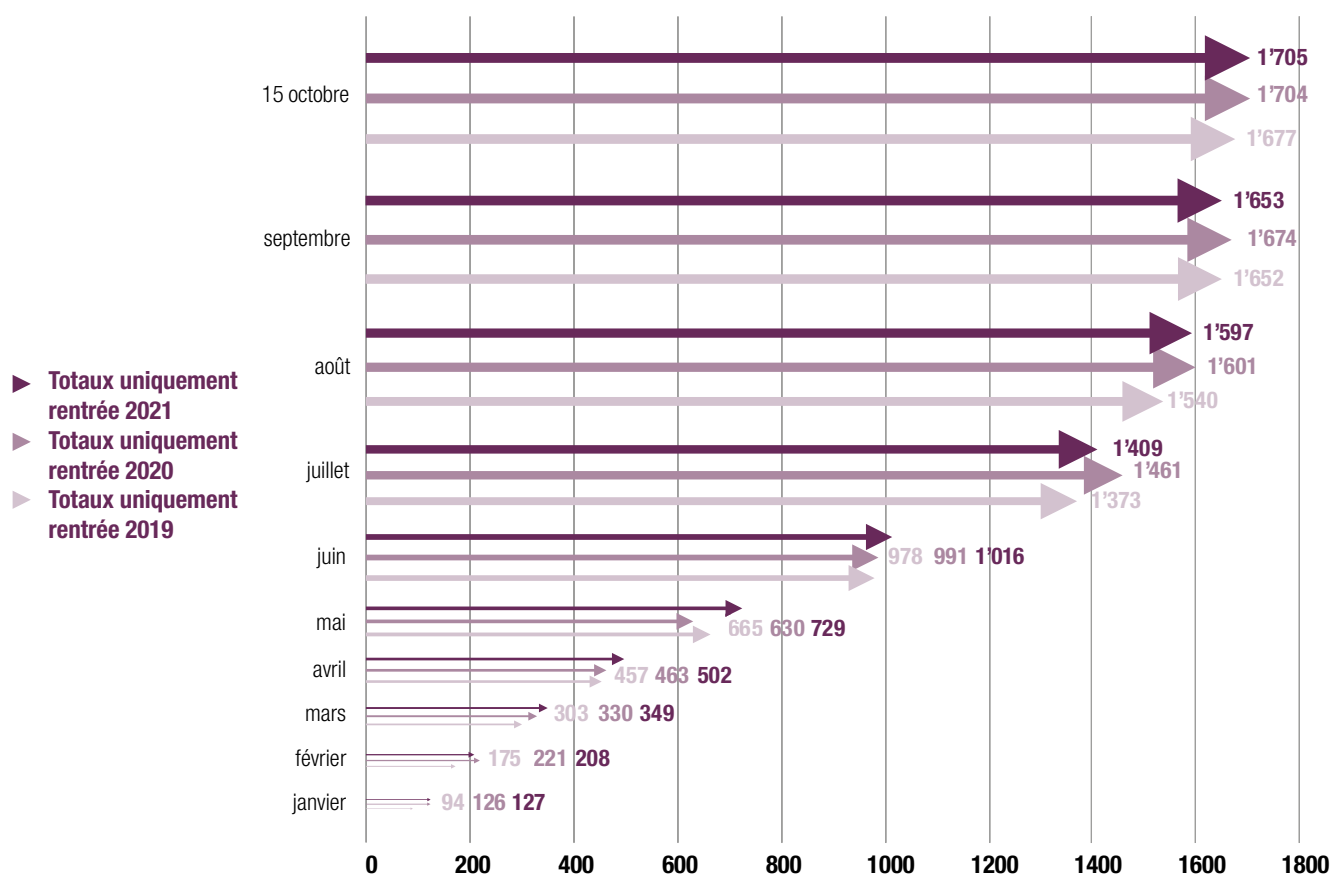
Autres mesures

À la suite de la décision des autorités cantonales, et cela pour la deuxième année d'affilée en raison de la Covid-19, une prime exceptionnelle de 2'000.- francs pour l'engagement d'apprenti·e·s de première année a été mise sur pied, en vue d'atténuer les impacts négatifs de la crise sanitaire sur l'engagement d'apprenti·e·s par les entreprises et les institutions.

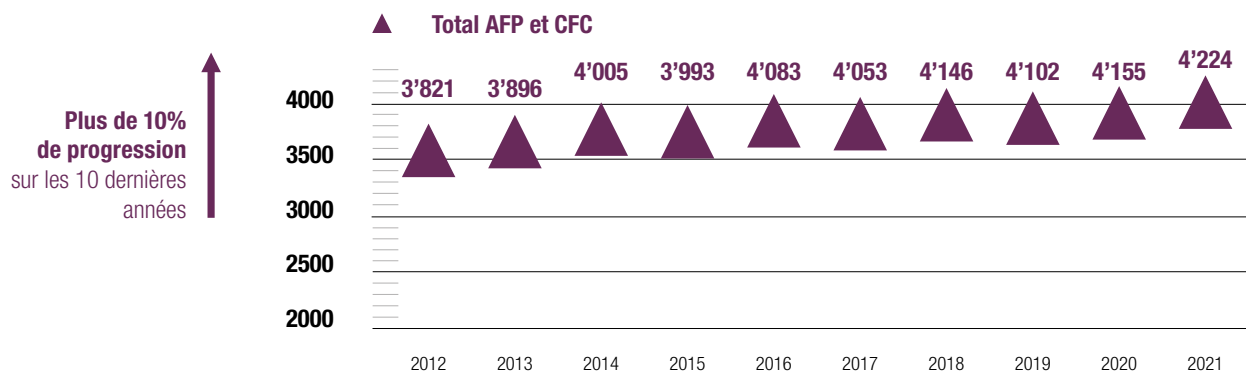
Les mesures prises l'année précédente telles que les simplifications administratives, l'amélioration de la communication digitale, le soutien par les délégué·e·s professionnel·le·s des nouvelles entreprises formatrices, ainsi que l'augmentation de l'offre de cours pour formateur·trice en entreprise ont toutes été reconduites en 2021.



Évolution du nombre de contrats de formation en mode dual signés
Évolution globale des contrats approuvés



Évolution annuelle du nombre de contrats de formation en mode dual



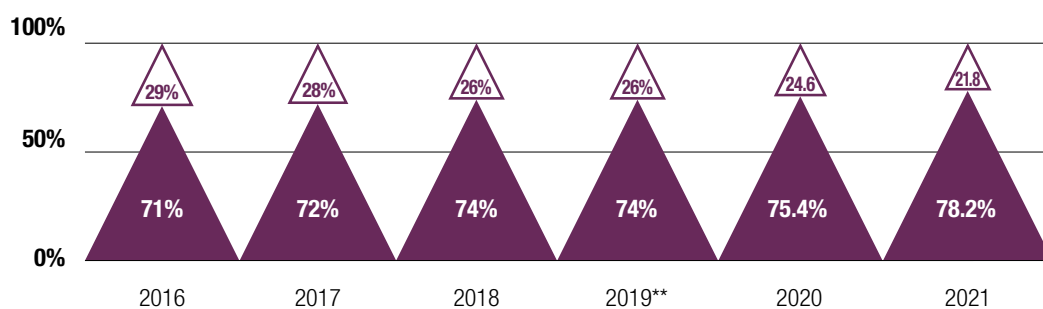
Chiffres tirés du Recueil de la formation professionnelle initiale dans le canton de Neuchâtel.

Contrats neuchâtelois de formation en mode dual

	contrats au 15.10.20	contrats au 15.10.21	différence en nombre	différence en %
Domaine Swissdoc				
Économie, commerce, administration, transports, tourisme	435	441	6	1.37 %
Industrie, technique, informatique	371	382	11	2.96 %
Construction	309	290	-19	-6.14 %
Formation, sport, santé, social	265	265	0	0 %
Nature	141	136	-5	-3.54 %
Alimentation, hôtellerie, restauration, économie familiale	124	136	12	9.67 %
Textiles, habillement, soins corporels	41	35	-6	14.63 %
Médias, arts, sciences humaines	18	20	2	11.11 %
Total	1'704	1'705	1	0.05 %

Évolution des contrats de formation en mode dual et en école à plein temps, y compris MP2*

- △ En école à plein temps
- ▲ En mode dual



** Dès 2019, changement de méthodologie au niveau du mode de calcul. Ce dernier intègre la MP2 et permet ainsi des comparaisons nationales avec la méthodologie utilisée au niveau national (données du Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation).

Apprentissage en tant qu'Infirmière CFC

RÉMUNÉRATION
RENTÉE SCOLAIRE
2021-2022

4

Rémunération rentrée scolaire 2021-2022

- CHF 6'000.-** Pour les formations d'automaticien·ne CFC, dessinateur-constructeur/dessinatrice-constructrice industriel·le CFC, dessinateur/dessinatrice en construction microtechnique CFC, électronicien·ne CFC, informaticien·ne CFC, médiamaticien·ne CFC, polymécanicien·ne CFC, mécanicien·ne de production CFC, micromécanicien·ne CFC, horloger/horlogère de production CFC, horloger/horlogère CFC et qualicien·ne en microtechnique CFC.
- CHF 6'000.-** Pour les formations d'assistant socio-éducatif/assistante socio-éducative CFC et d'assistant·e en soins et santé communautaire CFC.
- CHF 3'000.-** Pour les formations d'employé·e de commerce CFC et d'assistant·e de bureau AFP.
- CHF 5'000.-** Pour toutes les autres formations (CFC, AFP).
- CHF 1'300.-** Prestation complémentaire pour les maturités professionnelles intégrées.





FFD - COMPTE DE RÉSULTATS : CHARGES ET REVENUS PAR NATURE

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2020	Budget 2021	Comptes 2021	Écart C2021 - B2021		Écart C2021 - C2020	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	40'156'924	39'034'000	40'682'098	+1'648'098	+4.2%	+525'174	+1.3%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	-	0	-
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	-	0	-
42 Taxes	40'154'836	39'034'000	40'671'404	+1'637'404	+4.2%	+516'568	+1.3%
43 Revenus divers	0	0	6'270	+6'270	-	+6'270	-
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	-	0	-
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	-	0	-
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	-	0	-
49 Imputations internes	2'088	0	4'424	+4'424	-	+2'336	+111.9%
Charges d'exploitation	40'156'924	39'032'912	40'682'098	+1'649'186	+4.2%	+525'174	+1.3%
30 Charges de personnel	237'047	305'420	269'727	-35'693	-11.7%	+32'679	+13.8%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	370'935	457'294	206'189	-251'104	-54.9%	-164'746	-44.4%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	-	0	-
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	-	0	-
36 Charges de transfert	16'619'400	20'018'000	18'727'800	-1'290'200	-6.4%	+2'108'400	+12.7%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	-	0	-
39 Imputations internes	22'929'542	18'252'198	21'478'382	+3'226'183	+17.7%	-1'451'160	-6.3%
Résultat d'exploitation	0	1'088	0	-1'088	-100.0%	0	-
44 Revenus financiers	0	0	0	0	-	0	-
34 Charges financières	0	0	0	0	-	0	-
Résultat de financement	0	0	0	0	-	0	-
Résultat opérationnel	0	1'088	0	-1'088	-100.0%	0	-
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	-	0	-
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	-	0	-
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	-	0	-
Résultat total	0	1'088	0	-1'088	-100.0%	0	-
Personnel administratif							
Postes occupés au 31.12	1.00	4.00	1.00	-3.00	-75.0%	+0.00	0.0%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	1.00	2.30	1.00	-1.30	-56.5%	-75.0%	0.0%

Commentaires

42 Taxes

Masse salariale cantonale plus élevée que prévu initialement au budget entraînant des revenus supérieurs.

31 Biens, services et autres charges d'exploitation

Prestations de services et frais divers inférieurs aux prévisions budgétaires. Les frais de gestion des caisses ALFA ont été cette année comptabilisés directement au niveau de la nature 42, expliquant la différence de montant par rapport au budget.

36 Charges de transfert

Les versements comptabilisés aux entreprises et institutions formatrices effectués durant la période comptable couvrent les contrats du 01.01.2021 au 31.07.2021. La période du 01.08.2021 au 31.12.2021 est couverte par une écriture comptable transitoire. La progression du nombre d'apprenti·e·s en mode dual par rapport à l'année précédente explique principalement la variation du montant par rapport à l'année 2020. Cependant, la progression réelle en 2021 a été plus faible que prévu par rapport au budget.

39 Imputations internes

Part reversée aux établissements professionnels ainsi qu'à l'État de Neuchâtel pour les apprenti·e·s qu'il emploie. La part liée aux apprenti·e·s de l'État est prise en compte dans sa globalité dans le bouclage comptable.

Personnel administratif, effectif et nombre d'EPT : Emplois équivalents plein temps au 31.12, en ligne avec la réalité. Un transfert du SFPO vers le fonds a été budgété en termes de coûts et d'emplois équivalents plein temps, alors que seuls les coûts (charges salariales) auraient dû être budgétés. Cela explique la variance avec le budget pour le nombre d'emplois équivalents plein temps, non corrélée avec la légère variance en termes de coûts.



TRAVAUX FUTURS

Signature de nouveaux contrats de mandats avec des OrTra* et/ou associations économiques afin d'accroître la formation en mode dual pour un plus grand nombre de métiers, notamment dans le domaine de l'informatique.

Recherche d'entreprises formatrices à fort potentiel d'emploi pour y créer de nouvelles places d'apprentissage en mode dual.

Accroissement des liens entre partenaires économiques, OrTra et État pour encore accentuer la dynamique cantonale de la formation en mode dual.

Développement d'un nouveau concept de communication de l'apprentissage en 2022.

Promotion du « contrat-formation » auprès des OrTra et/ou associations économiques.

**Accroissement des liens entre partenaires économiques,
OrTra et État pour encore accentuer la dynamique cantonale
de la formation en mode dual.**





Fonds d'encouragement
à la formation professionnelle initiale
en mode dual